



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
HAUTE-NORMANDIE
PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

PRÉFECTURE MARITIME DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD

Conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord

Compte-rendu de la réunion de l'Assemblée plénière du 12 novembre 2014 au Havre

La septième assemblée plénière du conseil maritime de la façade Manche Est - mer du Nord s'est tenue le 12 novembre 2014 à bord du bâtiment d'essais et de mesures de la Marine nationale « *Monge* », en escale au port du Havre, sous la coprésidence du préfet de la région Haute-Normandie et du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord.

Le quorum est atteint avec 58 membres présents ou représentés. La liste des participants figure en annexe.

La séance est ouverte à 14h15 par le vice-amiral d'escadre Carlier, préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, qui souhaite la bienvenue aux membres du conseil à bord du « *Monge* ».

Monsieur Maccioni, préfet de la région Haute-Normandie, adresse ses remerciements au préfet maritime pour avoir proposé et organisé la tenue de cette séance dans un bâtiment de la Marine. Il souligne le travail effectué par les commissions du conseil et en félicite le vice-président. Puis, il informe le conseil de la récente communication du secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche présentée en conseil des ministres le 1^{er} octobre 2014. Celle-ci s'articule autour de trois points sur lesquels portent précisément les travaux du conseil maritime de la façade :

- 1/ la croissance et l'emploi ;
- 2/ l'environnement ;
- 3/ l'innovation et l'enseignement.

Le préfet maritime en présente les axes (communication consultable à l'adresse : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Une-politique-maritime-au-service.html>). Il informe ensuite les membres du conseil de la création d'une délégation à la mer et au littoral au sein du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie par le décret n° 2014-1256 du 28 octobre 2014.

Monsieur Gambier, vice-président du conseil et président de la commission permanente, remercie ensuite les membres des commissions pour leur mobilisation sur les sujets de l'ordre du jour, et le secrétariat pour l'efficacité de son appui aux travaux des commissions.

I / Approbation du compte-rendu de la séance du conseil du 9 décembre 2013

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité, sans remarques des membres du conseil.

II / Activité des commissions du conseil

M. Gambier, présente les travaux des cinq commissions spécialisées dont les comptes-rendus sont consultables sur le site de la direction interrégionale de la mer Manche Est - mer du Nord (DIRM MEMN) à l'adresse : <http://www.dirm-memn.developpement-durable.gouv.fr/reunions-du-cmf-r50.html>. Il souligne que ces commissions manifestent un esprit de travail collectif et soucieux des compromis constructifs.

III / Plan d'action pour le milieu marin Manche – mer du Nord

Le préfet maritime introduit ce point comprenant une information sur l'avancement de l'élaboration du plan d'action pour le milieu marin (programme de surveillance et programme de mesures) et l'adoption par le conseil d'un avis sur le programme de surveillance.

La présentation des éléments d'information et du projet d'avis du conseil est assurée par Madame Daguzé, de la DIRM MEMN.

Le plan d'action pour le milieu marin (PAMM) vise au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique des eaux marines de la Manche et de la mer du Nord pour 2020. Il est composé de cinq éléments révisables tous les six ans ; les trois premiers ont été arrêtés en 2012.

Le programme de surveillance décrit l'ensemble des dispositifs de suivi qui permettent de juger de l'état des eaux marines et des pressions qui s'exercent sur ces eaux, de l'atteinte des objectifs environnementaux et du bon état écologique ainsi que de l'efficacité des mesures. Le programme de surveillance doit également permettre de définir ou préciser les indicateurs pertinents pour cette évaluation.

Le coût des dispositifs de suivi existants est établi à 48,7 millions d'euros, le coût supplémentaire engendré par la mise en œuvre du programme de surveillance du PAMM est estimé à 12 millions d'euros.

Le programme de mesures est le volet opérationnel du PAMM. Il comporte pour chaque descripteur un rappel des enjeux et des objectifs environnementaux, ainsi qu'une présentation des objectifs opérationnels, des mesures nouvelles et des mesures existantes répondant à ces objectifs. L'ensemble des éléments du PAMM est actuellement évalué par le conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), en tant qu'autorité environnementale, qui devra rendre son avis en décembre 2014. Le programme de mesures sera ensuite soumis à la consultation des instances et du public à partir du 19 décembre 2014, pour six mois.

Avant d'ouvrir les débats, le préfet maritime rappelle trois points. Il s'agit tout d'abord du premier cycle du PAMM Manche – mer du Nord dont la révision, programmée tous les six ans, permettra d'en améliorer le contenu. La méthode retenue assure la corrélation des protections de l'environnement terrestre et de l'environnement marin par la simultanéité de la réforme des SDAGE et de la construction du programme de mesure du PAMM. Enfin, la concertation la plus large préside à l'élaboration de ce document.

Les membres du CMF apprécient, de manière générale, l'évolution de la méthode de travail sur le PAMM dans les instances du CMF. Les représentants des professionnels expriment leur souhait de voir des problématiques faire l'objet d'un suivi plus accru. Monsieur Gérard Montassine (CRPMEM Nord – Pas-de-Calais – Picardie) fait état des conséquences des pollutions telluriques subies par la pêche. Monsieur Rémi Bailhache (Chambres d'agriculture) aurait souhaité que soit prise en compte la surveillance des retombées atmosphériques et les impacts socio-économiques des actions qui seront mises en œuvre. Des précisions sont attendues sur la mise en place des zones-ateliers.

S'agissant des énergies marines renouvelables, Madame Charlotte Nithart (Association Robin des bois) estime que la prise en compte de certains impacts est sous-évaluée, notamment en ce qui concerne les pollutions acoustiques et lumineuses durant les travaux et lors de l'exploitation de sites éoliens. Monsieur Pierre Peysson (Syndicat des énergies renouvelables - SER) répond que les impacts des sites éoliens sont documentés par les observations menées dans les pays étrangers et vont être enrichis par les suivis en cours et programmés sur les futurs sites français de production d'énergie renouvelable en mer. Les professionnels de l'énergie en mer se disent prêts à livrer un certain nombre des résultats de leurs études pour contribuer au programme de surveillance, après évaluation des implications financières.

Le projet d'avis favorable assorti de recommandations du conseil sur le programme de surveillance, proposé par la commission permanente, fait l'objet des remarques suivantes : Madame Sylvie Barbier (France nature environnement) insiste sur la question du financement du programme de surveillance ; Madame Nithart (Association Robin des bois) désapprouve, au point 7 de l'avis, la qualification du suivi d'impact des énergies marines renouvelables de « très documenté » et la caractérisation des radio-éléments comme émergents, ceci les faisant figurer au titre des « thématiques nouvelles » citées au point 9.

À l'issue des échanges, l'assemblée plénière du conseil adopte l'avis proposé (34 voix pour, 24 abstentions, 0 voix contre).

L'avis du conseil sur le programme de surveillance du plan d'action pour le milieu marin Manche – mer du Nord est consultable sur le site de la direction interrégionale de la mer Manche Est - mer du Nord (DIRM MEMN) à l'adresse : <http://www.dirm-memn.developpement-durable.gouv.fr/deliberations-adoptees-r146.html>.

L'arrêté d'approbation du programme de surveillance sera signé par les préfets coordonnateurs avant la fin du mois de janvier 2015.

IV / Schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine

Le préfet de la région Haute-Normandie rappelle qu'il a demandé, lors de la réunion précédente de l'assemblée plénière du conseil, que les quatre schémas puissent voir leur construction progresser de façon significative et de manière cohérente sur la façade.

Ces schémas, à l'exception de celui de la Picardie, sont désormais finalisés et présentés à l'assemblée plénière du conseil pour avis. Monsieur David Sellam, de la DIRM MEMN, les expose ainsi que l'avis favorable avec recommandations proposé par la commission permanente du CMF pour les schémas du Nord – Pas de Calais, de Haute-Normandie et de Basse-Normandie.

L'objectif de ces schémas est de recenser les sites existants et les sites propices au développement d'une aquaculture durable sur le domaine public maritime et les territoires des communes littorales. Les potentiels de développement sont évalués notamment en fonction des caractéristiques hydrologiques, océanographiques, biogéographiques, écologiques, trophiques, sanitaires ou socio-économiques des sites. Ainsi les impacts prévisibles sur l'environnement aussi bien que les possibles retombées économiques de l'activité sont pris en considération. À l'issue d'une période de cinq ans interviendra un bilan de la mise en œuvre de ces schémas, où l'opportunité de leur révision sera examinée¹.

Les débats qui suivent cette présentation soulignent la cohérence de la façade maritime et la cohérence dans la relation terre-mer, appréciée notamment par Monsieur Joseph Costard (Comité régional de la conchyliculture Normandie - mer du Nord). Monsieur Jean Lepigouchet (Fédération française des pêcheurs plaisanciers) évoque une saturation de la Manche en installations conchylicoles et les nombreux conflits d'usages que celle-ci générerait avec les pêcheurs de loisir sur l'estran. Le préfet de Haute-Normandie répond que les SRDAM ne sont pas prescriptifs mais proposent des possibilités de développement de sites dans le respect des usages sans s'imposer à l'administration dans son pouvoir d'appréciation des demandes ultérieures de concession du domaine public maritime.

Monsieur Lepigouchet (Fédération française des pêcheurs plaisanciers) estime qu'il n'y a pas eu une consultation suffisante des élus du littoral sur les projets. Madame Barbier (France nature environnement) retient, pour sa part, une approche globale positive. Elle signale cependant un manque de différenciation entre les activités aquacoles et leurs impacts sur l'environnement.

Plusieurs membres du conseil souhaitent avoir connaissance des résultats de l'évaluation environnementale, le préfet de Haute-Normandie indique que les avis des autorités environnementales seront communiqués au conseil, lorsqu'ils auront été rendus.

À l'issue des échanges, l'assemblée plénière adopte l'avis proposé (28 voix pour, 28 abstentions, 2 voix contre).

L'avis sur les schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine des régions Nord – Pas-de-Calais, Haute et Basse-Normandie est consultable sur le site de la direction interrégionale de la mer Manche Est - mer du Nord à l'adresse : <http://www.dirm-memn.developpement-durable.gouv.fr/deliberations-adoptees-r146.html>.

¹ Les projets de SRDAM sont mis à la disposition du public :

- Nord - Pas-de-Calais
http://webissimo-inter.application.i2/IMG/pdf/NPDC_SRDAM_octobre2014-2_cle5a1371.pdf
- Haute-Normandie
http://webissimo-inter.application.i2/IMG/pdf/SRDAM_HN_livable_octobre2014_cle09e181.pdf
- Basse-Normandie
 - partie 1 : http://webissimo-inter.application.i2/IMG/pdf/SRDAM_BN_octobre2014_partie1_cle5cad57.pdf
 - partie 2 : http://webissimo-inter.application.i2/IMG/pdf/SRDAM_BN_octobre2014_partie2-1_cle798367.pdf
 - partie 3 : http://webissimo-inter.application.i2/IMG/pdf/SRDAM_BN_octobre2014_partie3_cle5df21a.pdf

V / Groupe de travail baie de Seine orientale

Le préfet de Haute-Normandie introduit le point d'information sur le groupe de travail « baie de Seine orientale » constitué des services de l'État, avec l'appui du CEREMA et de l'agence des aires marines protégées. Il précise que cette réflexion propre à l'État constitue une bonne expérimentation méthodologique pour l'élaboration du futur document stratégique de façade. Monsieur Jérôme Saint-Cast, de la DREAL Haute-Normandie, présente l'état des travaux.

Le groupe de travail « Baie de Seine orientale » vise à recenser les multiples usages de la zone, leurs interactions actuelles et potentielles pour en établir une cartographie spatiale et temporelle. Il réunit les services de l'État pour établir une vision cohérente des activités, de leurs impacts et interférences, sur l'espace considéré et proposer des recommandations. Son calendrier prévoit sa finalisation en 2015, avant une présentation au CMF.

Monsieur Daniel Lefevre (Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie) rappelle son souhait de voir une commission spécialisée se pencher sur la baie de Seine, celle-ci constituant une entité de la pointe de Barfleur au cap d'Antifer. Madame Barbier déplore que cette étude ne prenne pas en compte le milieu marin dans sa globalité. Elle regrette l'approche par usage au lieu d'une approche milieu.

Madame Laëtitia Papore (Union nationale des producteurs de granulats) demande à être destinataire des projets de fiches afin de pouvoir les discuter avant que celles-ci ne soient validées et rendues publiques.

Le préfet de Haute-Normandie rappelle que cette étude est conduite entre les services de l'État pour répondre notamment à une attente des professionnels d'une meilleure coordination entre les services. Elle n'a pas vocation à faire l'objet d'une concertation, à ce stade. Cette démarche constitue une expérimentation à échelle réduite pour l'État de la méthode d'élaboration du futur document stratégique de façade qui associera plus largement les acteurs, notamment le CMF.

VI / Extension du réseau Natura 2000 au large

Le préfet maritime introduit ce sujet. Le réseau Natura 2000 français représente près de 200 sites en mer et recouvre plus de 40 000 km² qui se trouvent quasiment exclusivement dans la mer territoriale. La Commission européenne a demandé à la France de corriger un manque de désignation de sites Natura 2000 au large pour certaines espèces. Ce point d'information est assuré par le Commissaire Jean-Baptiste Arsa de la préfecture maritime Manche – mer du Nord, et Monsieur Christophe Aulert, de l'agence des aires marines protégées.

Le grand secteur « Nord Bretagne » (n°1) est le seul à concerner la façade maritime Manche-mer du Nord, conjointement avec la façade maritime « Atlantique ». Il est présenté à l'assemblée plénière du CMF en clôture de la phase de consultation locale. Les résultats seront ensuite analysés par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) puis déclinés dans une instruction ministérielle sur la désignation des sites Natura 2000.

Monsieur Lefevre (Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie) juge les intérêts de l'activité de pêche relégués après les considérations environnementales. Il souligne que la profession voit les zones Natura 2000 couvrir peu à peu la Manche et les contraintes réglementaires se multiplier. Il ajoute que les comités régionaux se déclarent surmenés par ces problématiques qui accaparent 70 % de leur activité et annonce qu'ils ne participeront pas aux concertations régionales sur le sujet des zones Natura 2000 au large et que la profession en débattrait au niveau national.

VII / Modification du règlement intérieur du conseil maritime de façade

Monsieur Gambier rappelle que ce point n'avait pas pu être traité, faute de quorum, lors de la dernière assemblée plénière du 9 décembre 2013. La modification porte sur la consultation du conseil par voie électronique (article 15), le droit d'amendement (article 16) et la rédaction des comptes-rendus (article 21). La lecture du projet de délibération par lequel la commission permanente préconise l'adoption de ces modifications est faite par Monsieur Vianney Houette, de la DIRM MEMN.

L'assemblée plénière adopte les modifications proposées (54 voix pour, pas d'abstention, 4 voix contre).

Madame Barbier déplore les conditions acoustiques, dans lesquelles l'adoption de cette modification du règlement intérieur est intervenue.

La délibération portant modification du règlement intérieur est consultable sur le site de la direction interrégionale de la mer Manche Est - mer du Nord à l'adresse : <http://www.dirm-memn.developpement-durable.gouv.fr/deliberations-adoptees-r146.html>.

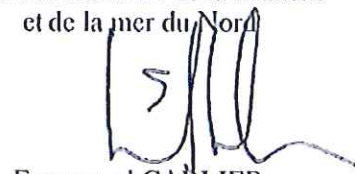
VIII / Conclusion du conseil

Le préfet de Haute-Normandie remercie les membres du conseil pour leur concours. Il évoque le renouvellement du conseil dont la désignation, pour une durée de trois ans, est intervenue le 24 mai 2012. Il annonce également que le conseil devrait être réuni à nouveau dans le courant du premier semestre 2015. Le préfet maritime rejoint les remerciements exprimés par le préfet de Haute-Normandie. La séance est levée à 16h30.

À Rouen, le 19 janvier 2015
Le préfet de la région Haute-Normandie,
préfet de la Seine-Maritime,


Pierre-Henry MACCIONI

À Cherbourg, le 12 janvier 2015
Le préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord


Emmanuel CARLIER

Liste des participants

Coprésidents

Monsieur Pierre-Henry MACCIONI, préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Monsieur le vice-amiral d'escadre Emmanuel CARLIER, préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

Membres présents avec voix délibérative

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

Le préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, préfet du Nord, représenté par Monsieur Hugues VALENTON
La préfète de la région Picardie, préfète de la Somme, représentée par Monsieur Emmanuel GILBERT
Le préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados, représenté par Monsieur Vincent RIVASSEAU
Le préfet du Pas-de-Calais, représenté par Monsieur Philippe DIEUDONNE
La préfète de la Manche, représentée par Monsieur Pierre ABLINE
Le président directeur général de l'IFREMER, représenté par Monsieur Dominique GODEFROY
Le directeur de l'Agence des aires marines protégées, représenté par Monsieur Christophe AULERT
La directrice du Conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres, représentée par Monsieur Jean-Philippe LACOSTE
Le directeur de l'agence de l'eau Seine Normandie, représenté par Monsieur Loïc GUEZENNEC
Le directeur du grand port maritime de Dunkerque, représenté par Madame Christine DOBRONIAK
Le directeur du grand port maritime de Rouen, représenté par Madame Sandrine SAMSON
Le directeur du grand port maritime du Havre, représenté par Monsieur Paul SCHERRER
Le directeur de l'agence de l'eau Artois Picardie, représenté par Monsieur Loïc GUEZENNEC (pouvoir)

Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

Représentant le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais : Monsieur Wulfran DESPICHT
Représentant le conseil régional de Picardie : Monsieur Bruno BIENAIME (pouvoir)
Représentant le conseil régional de Haute-Normandie : Monsieur Dominique GAMBIER
Représentant le conseil général du Nord : Monsieur Wulfran DESPICHT (pouvoir)
Représentant le conseil général de la Seine-Maritime : Monsieur Bruno BIENAIME
Représentant le conseil général de la Manche : Monsieur Jean LEPETIT
Représentant l'association des maires de France : Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
Représentant l'association des maires de France : Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK
Représentant les établissements publics de coopération intercommunale : Monsieur Dominique GODEFROY
Représentant les établissements publics de coopération intercommunale : Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (pouvoir)

Collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises

Représentant le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Nord – Pas-de-Calais/Picardie :
Monsieur Gérard MONTASSINE
Représentant le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute-Normandie : Madame
Sonia MULLER
Représentant le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie :
Monsieur Daniel LEFEVRE
Représentant le comité régional de la conchyliculture Normandie mer du Nord : Monsieur Joseph COSTARD
Représentant l'association nationale des organisations de producteurs de la pêche maritime et des cultures
marines : Monsieur François HENNUYER (pouvoir)

Représentant la fédération des organisations de producteurs de pêche artisanale : Monsieur Gérard MONTASSINE (pouvoir)
Représentant d'armateurs de France : Madame Laëtitia PAPORE (pouvoir)
Représentant l'Union nationale des producteurs de granulats : Madame Laëtitia PAPORE
Représentant des chambres de commerce et d'industrie : Monsieur Bertrand DUBOYS FRESNEY
Représentant des chambres d'agriculture : Monsieur Rémi BAILHACHE
Représentant le syndicat des énergies renouvelables : Monsieur Pierre PEYSSON
Représentant ports normands associés : Monsieur Philippe DEISS
Représentant le syndicat mixte du port de Dieppe : Madame Marie-Dominique FOUCHAULT
Représentant l'autorité portuaire du port de Calais et de Boulogne : Monsieur Wulfran DESPICHT
Représentant la fédération nationale des industries nautiques : Monsieur Jean-Pierre AUGEREAU
Représentant la fédération française des ports de plaisance : Monsieur André WIDEHEM
Représentant la fédération française des pilotes maritimes : Monsieur Olivier COUDERC

Collège des représentants des salariés d'entreprises

Représentant le syndicat confédération générale du travail : Monsieur Lionel GARBE
Représentant le syndicat confédération générale du travail : Monsieur Lionel GARBE (pouvoir)
Représentant le syndicat force ouvrière : Monsieur Jean-Pierre TERAL
Représentant le syndicat force ouvrière : Monsieur Didier TERAL
Représentant le syndicat confédération française de l'encadrement - confédération générale des cadres : Monsieur Régis CAVILLON
Représentant le syndicat confédération française des travailleurs chrétiens : Monsieur Jean-Pierre TERAL (pouvoir)

Collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral

Représentant la fédération chasse sous-marine passion : Monsieur Pierre FEUILLY
Représentant de France nature environnement : Monsieur Michel MARIETTE
Représentant de France nature environnement : Madame Sylvie BARBIER
Représentant de France nature environnement : Monsieur Michel MARIETTE (pouvoir)
Représentant de Robin des Bois : Madame Charlotte NITHART
Représentant de Surfider : Madame Sylvie BARBIER (pouvoir)
Représentant la fédération française d'études et de sports sous-marins : Madame Ingrid RICHARD
Représentant la fédération française des pêcheurs plaisanciers : Monsieur Jean LEPIGOUCHET
Représentant la fédération départementale de la chasse : Monsieur Jean LEPIGOUCHET (pouvoir)
Représentant les centres permanents d'initiative pour l'environnement : Monsieur Charles BOULLAND

Membres présents sans voix délibérative

Monsieur Jean-Michel CHEVALIER – Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord
Monsieur Jérôme THEILLIER – Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord
Monsieur Jean-Baptiste ARSA – Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord
Monsieur Alban BOURDIN – Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord
Madame Bénédicte MULLER – Préfecture de la région Haute-Normandie
Madame Typhaine BRETT – Préfecture de la Manche
Monsieur Olivier BECQUET – CRPEM Haute-Normandie
Monsieur David CLAVELEAU – Union nationale des producteurs de granulats
Monsieur Géraud FACQ – CCI Haute-Normandie